

## EXPLOITANTS LIBRES DES STATIONS-SERVICE

## Vers une grève illimitée

Un préavis de grève illimitée sera déposé la semaine prochaine par les gérants libres des stations-service auprès des autorités compétentes.

C'est ce qu'a affirmé le porte-parole de la Fédération nationale des exploitants libres des stations-service (FNELSS), Ayouaz Hamid. Leurs revendications n'ont pas changé et portent essentiellement sur la concession de la gestion des stations-service.

Le conflit avec l'entreprise Naftal s'est accentué après que celle-ci eut refusé toute concession arguant qu'il s'agit de sa propriété.

Contacté par téléphone, Ayouaz Hamid a expliqué que le recours à la grève est motivé par les récentes déclarations du ministre de l'Energie et des Mines, Chekib Khelil.

Ce dernier, dans un entretien à un journal arabo-phonie, a confirmé les déclarations faites du président-directeur général de Naftal sur la propriété de Sonatrach et de sa filiale Naftal sur les stations-service exploitées par des gérants libres.

Elles sont considérées, selon le ministre, comme des biens des ex-sociétés pétrolières étrangères nationalisés acquis par Sonatrach soit par rachat direct, soit dans le cadre des nationalisations par remboursement auprès du Trésor public.

«Le fait qu'il ait ajouté que nous n'avions qu'à nous orienter vers la justice est pour nous une réponse. Nous considérons, par cette intervention, que le conflit a été tranché en notre défaveur», a expliqué le porte-parole de la FNELSS. Et d'ajouter :



«C'est le déclic pour le recours à la grève !»

«La semaine prochaine, il y aura la réunion des délégués régionaux de notre fédération pour réactiver la grève», a-t-il déclaré. Avant de préciser qu'il s'agit, cette fois-ci, de grève ouverte dans le temps.

Cette fédération radicalise le ton du fait qu'elle se

considère comme étant leurrée. Le premier débrayage devait avoir lieu le 8 février dernier avant d'être ajourné quatre jours avant la fin du préavis de grève déposé par les gérants libres des stations-service.

«Des réponses ont été formulées à notre fédération de la part de respon-

sables au niveau de la Présidence. Ils nous ont affirmé qu'une large investigation allait être entamée sur ce dossier épineux.

Et dans un second temps, notre dossier a été transmis des services de la Présidence vers le chef du gouvernement», a affirmé Ayouaz Hamid. Il ajoutera que des contacts ont eu lieu entre le président de la fédération et le chef du gouvernement pour une participation à la commission interministérielle et trouver une solution à ce conflit.

«Et puis, cela a été le silence radio», dit-il avec

amertume. La fédération considère que toutes ces manœuvres n'ont été qu'un «leurre car la grève gênait toutes les parties».

La FNELSS semble ne pas vouloir reculer et mise non pas sur le nombre des stations mais sur la force de nuisance.

«Certes, nous ne sommes pas nombreux mais les stations-service gérées par des exploitants sont situées au sein des villes et ont une grande capacité de nuisance», a-t-il souligné.

Meriem Ouyahia

## PRESIDENTIELLES

## EN MAURITANIE

## L'exemple Vall



Si un deuxième tour est nécessaire pour départager des candidats, il aura lieu le 25 du mois en cours. On sera fixé sur cette éventualité dès cette fin de matinée. Aujourd'hui, lundi 12 mars, seront promulgués les résultats du scrutin des présidentielles qui se sont déroulées hier en Mauritanie sous haute surveillance d'un panel d'observateurs étrangers dont ceux de l'Union européenne. Tous les comptes rendus des agences de presse ont mis l'accent sur le bon déroulement des opérations de vote et ce, à travers tout le pays qui a vécu, ces deux dernières semaines, au rythme de la campagne électorale. Deux des 19 candidats qui postulent à la présidence de ce pays qui compte un peu plus de trois millions d'habitants sortent du lot. Il s'agit de l'opposant Ahmed Ould Dada, qui dirige le Rassemblement des forces démocratiques. Par deux fois candidat malheureux aux présidentielles, il aurait, cette fois-ci, toutes ses chances, même si le nom de Sidi Ould Cheikh Abdellahi revient souvent pour la succession du colonel Vall.

Le candidat, âgé de 68 ans, a entre autres avantages le fait qu'il a été à plusieurs reprises ministre. Autre point en sa faveur, le soutien de la coalition qui regroupe l'ancienne majorité présidentielle et quelques députés indépendants. Les observateurs soutiennent qu'il faut compter avec un troisième candidat. La quarantaine, Zéine Ould Zéidane, ancien gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie, a toutes les chances puisque soutenu par la société civile. Un apport non négligeable dans ce pays où la démocratie semble avoir été mise sur les rails.

Plus que l'élection présidentielle, c'est surtout le fait que le colonel Ely Ould Mohamed Vall ne se soit porté candidat à sa propre succession qui fait l'objet de nombreux commentaires.

Tous s'accordent à dire que cette élection présidentielle couronne le processus démocratique engagé par le président putschiste. Pour rappel, le colonel Vall s'était emparé du pouvoir en août 2005, alors que Ould Attya était en mission à l'étranger. A l'issue du coup d'Etat, le militaire avait promis d'organiser des élections présidentielles dans les deux ans pour restituer le pouvoir au civil. C'est chose faite puisque dès aujourd'hui, au plus tard dans une semaine, la Mauritanie sera dirigée par un civil.

Saïda Azzouz

DÉBAT SUR LE SECTEUR DE L'INFORMATIQUE  
AU FORUM D'"EL MOUDJAHID"La fuite des informaticiens,  
une véritable hémorragie

Le secteur de l'informatique a été passé, hier, au peigne fin dans le cadre du Forum du quotidien *El Moudjahid*.

Les intervenants, chercheurs et universitaires, s'accorderont à dire que ce secteur vit une situation pénible du fait de l'absence de stratégie et de politique adéquates permettant l'avancée de la recherche notamment.

Parmi les problèmes posés figure «la fuite» des informaticiens. Concernant ce dernier point, la directrice de l'Institut national d'infor-

matique (INI), M<sup>me</sup> Deries, a déclaré que 90 % des informaticiens de l'INI quittent le pays, chiffre jugé «énorme» par les participants au forum.

Ces derniers noteront en outre que très peu d'investissements sont faits pour ce qui est des logiciels et de la recherche. Les solutions, diront-ils, proviennent de l'étranger.

«Nous nous contentons de consommer plutôt que de produire les solutions adéquates», soulignera un intervenant. Pour sa part, le professeur Bougachiche notera

qu'au cours des dernières assises sur la stratégie industrielle, le secteur de l'informatique n'a pas été suffisamment développé.

«Il est temps de réagir vu l'important retard accumulé durant ces dernières années en matière de technologies nouvelles», précisera un autre intervenant. L'urgence donc d'une stratégie à même de remettre sur les rails le secteur de l'informatique a été mise en évidence, hier, en plus de la place à donner aux ressources humaines. Ces dernières sont appelées à être les

acteurs principaux dans le développement du secteur de l'informatique.

Toutefois, signaleront d'autres spécialistes, même si les idées de développement existent, elles ne sont pas adaptées au contexte de notre environnement d'autant plus que les instituts se replient sur eux-mêmes, selon les orateurs. Il est à relever que depuis l'année 2000, 600 laboratoires de recherche ont été créés.

F. Z. B.

GREVE DES ENSEIGNANTS  
DU LYCEE EMIR-ABDELKADERLe juge des référés se déclare  
«incompétent»

Hier, la chambre administrative du tribunal Abane-Ramdane s'est déclarée «incompétente» pour juger de la légalité ou non de la grève des 40 enseignants du lycée Emir-Abdelkader. Dans son alinéa 2 du jugement, le juge des référés a demandé la reprise des cours. Ceci après que l'Académie d'Alger eut déposé, le 6 mars dernier, une plainte en référé contre les enseignants grévistes.

Ce verdict fera dire au porte-parole du Conseil des lycées d'Alger (CLA) et enseignant au sein de cet établissement, Redouane Osmane, que cette décision est ambiguë. Selon lui, «le juge des référés se considère incom-

pétent pour traiter cette affaire mais demande la reprise des cours. Ce qui est un peu paradoxal».

Une assemblée générale a réuni hier les enseignants grévistes pour faire le point sur cet aspect et prendre une décision quant à la poursuite de la grève ou non. C'est aujourd'hui qu'elle devra être rendue publique.

Le collectif des enseignants grévistes de cet établissement note dans son communiqué de presse que cette action en justice intervient au moment où les enseignants du lycée Emir-Abdelkader ont déposé une plainte en pénal contre l'Académie d'Alger auprès du tribunal de Bab-el-Oued

pour «violation du droit de grève» et remplacement «illégal des enseignants grévistes par des casseurs de grève». «Cette assignation en référé n'est donc introduite que pour annuler la plainte déposée en pénal», est-il estimé.

Pour rappel, ce collectif d'enseignants réclame le départ de la directrice du lycée. Les quarante enseignants grévistes sur les quatre-vingts que compte ce lycée lui reprochent, entre autres, son arrogance, son irrespect de la réglementation de la Fonction publique, sa discrimination entre les enseignants et son discours méprisant vis-à-vis de ces derniers.

M. O.